



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Benoît Gaillard (Soc.) en qualité de membre au Conseil de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Vincent Brayer au nom du groupe Socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Arnaud Thiéry (Soc.), comme membre au Conseil de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ; pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « *Répression des mouvements sociaux : les manifestantes et manifestants ont droit à d'autres réponses que celle de la matraque !* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Centre sportif de Malley : faire la lumière sur les conditions de travail et rétablir la situation.* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse pour que le CSM en tant qu'employeur ouvre des négociations avec les personnes ayant saisi le service de l'emploi en vue de résoudre le conflit dans le respect de leur santé, de leur personnalité et de leurs perspectives professionnelles. »

et la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les dispositions nécessaires pour assurer au personnel du CSM des conditions analogues à celles du personnel de la Ville. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : «*Vaudoise Arena : des conditions de travail inacceptables !*» ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure du strict respect de la Loi sur le travail et des conventions collectives en vigueur au sein de toutes les sociétés dont elle est actionnaire ainsi que des entreprises sous-traitantes, et garantisse aux travailleurs-euses des sociétés dont elle est un actionnaire principal des droits et des conditions de travail équivalents à ceux qu'ils et elles auraient en étant employé-e-s directement par la Ville.»

et la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse aux salarié-e-s du CSM SA qui ont dénoncé leurs conditions de travail et l'atteinte à leur santé et leur personnalité, une protection accrue leur permettant un retour au travail dans des conditions dignes ou de vraies perspectives professionnelles, ainsi qu'une pleine réparation du tort subi.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « *Centre sportif de Malley : y a-t-il un coach sur le banc ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rende public l'audit qui aura été fait au sujet du Centre sportif de Malley. »

la résolution de monsieur Jean-Daniel Henchoz, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en tant que partie prépondérante au CSM, s'implique afin que le Conseil d'administration soit constitué de professionnels, en matière tant de marketing que d'événementiel et aptes à déterminer les lignes directrices de la gestion du CSM. »

et la résolution de monsieur Xavier Company, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité autorise l'accès à la cellule ARC de la Ville de Lausanne à tout-e employé-e de personnes morales qu'elle détient de manière majoritaire. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « *Le tram sans barreau routier : quand, comment et à quelles conditions ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre dans les mesures d'accompagnement du tram T1 pour gérer le trafic individuel motorisé au centre-ville de manière conforme au plan climat de la Ville de Lausanne, en supprimant en particulier le trafic de transit. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « *Abandon du projet de rampe Vigie Gonin : épargner la forêt du Flon, mais renoncer à limiter le bruit, la congestion, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui soumette les nouvelles mesures d'accompagnement au tram T1 le plus rapidement possible. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 5 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « *Le barreau Vigie-Gonin ne passe pas la rampe !* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 5 mai deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :